

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025 à 18h Salle Michel JOUBERT à l'Agglo (anciennement salle du Conseil)

COMPTE - RENDU

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

➤ **Projet Voie douce « La Chaise Dieu la gare / le plan d'eau »**

CONTEXTE

La commune de La Chaise Dieu est l'un des sites touristiques majeur du Département de la Haute Loire et de l'Agglomération du Puy en Velay avec :

- L'ambitieux projet de rénovation et de valorisation touristique du site Abbaye St Robert,
- Le festival de musique de La Chaise Dieu, qui a bientôt 60 ans, et qui est toujours un événement marquant de la musique baroque, au niveau national et international,
- Une offre touristique variée avec un bureau de l'Office de tourisme de l'Agglomération du Puy en Velay, dont une offre d'activités de pleine nature émergente, autour du plan d'eau (baignade et pêche) et du réseau de randonnée (équestre, PR et VTT),
- La gare de la Chaise Dieu est au cœur de notre dispositif de train touristique.

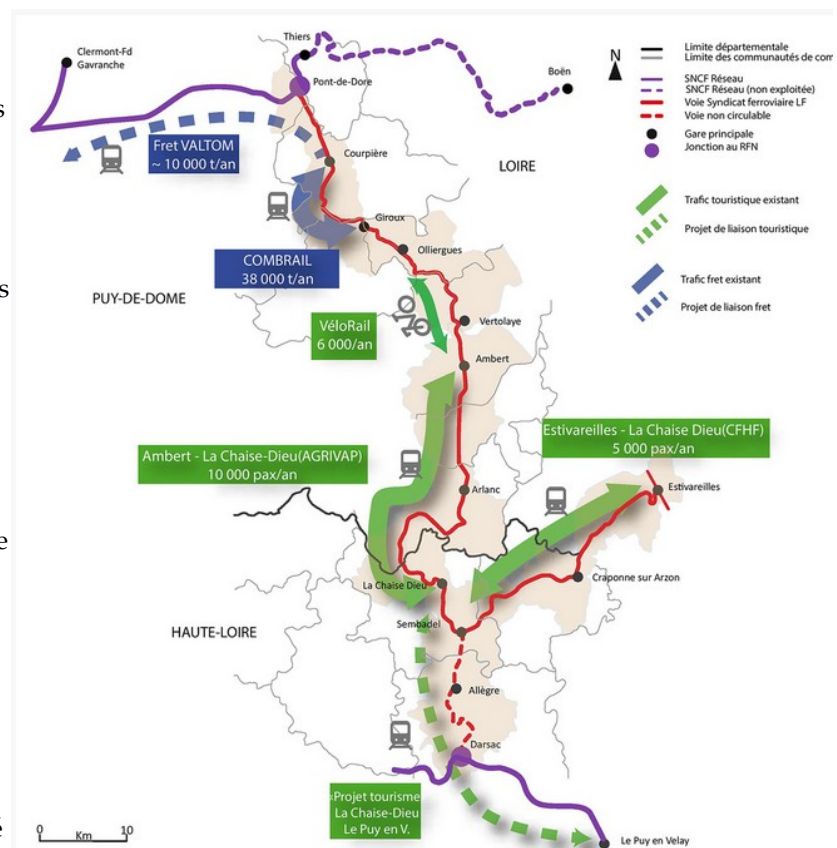
En effet, il s'agit de la gare d'arrivée des 2 exploitants, Agrivap, Ambert / La Chaise Dieu, et Chemin de fer du Haut Forez (CFHF), Estivareilles / La Chaise Dieu.

Ce projet vise à relier 2 sites touristiques majeurs de la commune, la gare touristique et le plan d'eau, à l'aide d'une voie douce de 2,7 km.

Dans l'objectif de valoriser son infrastructure et notamment le site « gare arrivée », point d'orgue du trajet touristique ferroviaire, le syndicat mixte ferroviaire du Livradois Forez a réalisé une étude pour définir les conditions techniques de la création d'une voie douce longeant la voie ferrée sur le site de la gare. Les conclusions sont favorables, car l'emprise de la voie sur les 600 mètres concernés est suffisamment large. Il a ensuite informé les collectivités locales de cette opportunité d'aménagement, afin

qu'elles en prennent connaissance, et que, le cas échéant, elles programment les travaux nécessaires.

A cette fin, une première rencontre a été organisée sur site en septembre 2024, durant laquelle, le syndicat mixte ferroviaire a pu présenter le projet à la commune de La Chaise Dieu et au service développement touristique de l'Agglomération.



Un rapport technique a été remis, exposant les pré-requis techniques en vue d'une exploitation train + voie douce sur le site gare. Suite à cette première rencontre, le service a examiné la demande. Les élus tourisme de l'Agglomération ont souhaité proposer à la commune que cette dernière prenne la maîtrise d'ouvrage du projet. Et, l'Agglomération pourrait accompagner le maître d'ouvrage au niveau financier par un fonds de concours tourisme, et au niveau ingénierie projet via ses services, notamment développement touristique.

Dès lors, une seconde réunion a été organisée au début du mois de novembre 2024, par le service développement touristique, avec la commune et le syndicat mixte ferroviaire, afin de faire un premier repérage des sites à aménager et d'envisager le mode de partenariat entre les 3 acteurs principaux : la commune de La Chaise Dieu, le Syndicat ferroviaire du Livradois Forez et la Communauté d'agglomération du Puy en Velay (cf. compte-rendu joint).

Suite au repérage terrain, il s'est avéré qu'effectivement le projet d'aménagement de la voie douce entre la gare et le camping / site plan d'eau de La Chaise Dieu, a un véritable intérêt touristique pour la commune, et plus largement pour la Destination touristique. Ce projet intéresse par conséquent l'Agglomération. Il sera d'autant plus important et stratégique du point de vue de la « Destination », que ce projet ne se limitera pas à un aménagement voirie douce, mais qu'il intégrera notamment un travail de re-valorisation touristique de la gare et du site plan d'eau.

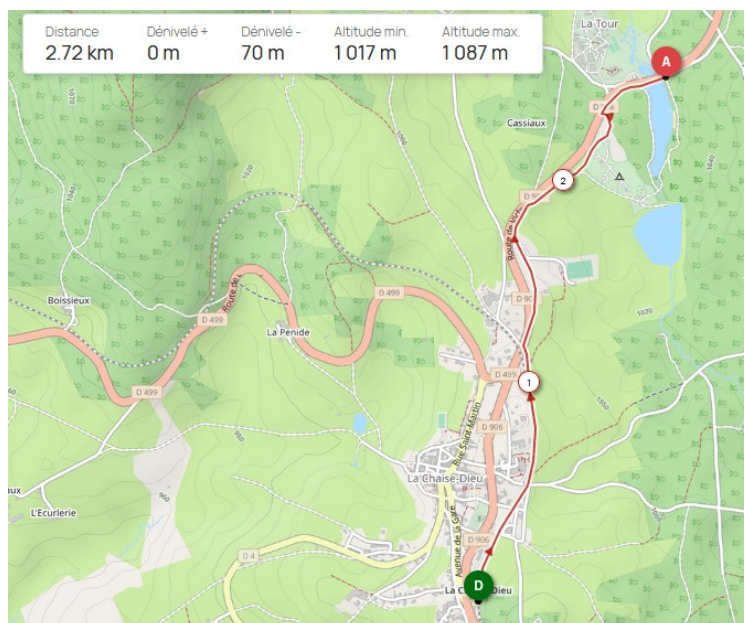
Suite à cette réunion, le service tourisme a travaillé sur un projet de cahier des charges pour la réalisation d'une *Etude de faisabilité sur l'aménagement d'une voie douce, Gare / zone de loisirs La Chaise Dieu - 2,5 km* (cf. projet joint). Le service tourisme de l'Agglomération propose à la commune de réfléchir, d'emblée, à un aménagement global, intégrant la voie douce, la gare et le site plan d'eau, afin d'avoir une vue d'ensemble plus cohérente et plus ambitieuse du point de vue de la Destination touristique. L'aménagement pourra ensuite être réalisé en plusieurs phases, en fonction des disponibilités financières du maîtres d'ouvrage et de ses partenaires. La première phase sera la liaison douce entre la gare et le camping, au coeur du projet, soit un aménagement de 2,5 km.

Le projet de cahier des charges, joint à la présente note, a été présenté le 9 janvier 2025 à la commune de La Chaise Dieu, par le service développement touristique de l'Agglomération, avec l'appui du service ingénierie voirie. Il a été proposé d'associer au projet le Parc Naturel Régional du Livradois Forez, notamment au travers des Ateliers de l'urbanisme, et le Département, pour la labellisation touristique Station Respirando. L'office de tourisme devra également être consulté, via son antenne de La Chaise Dieu...

DESCRIPTIF DE LA SITUATION

Distance 2,5 km + 200 mètres minimum (accès camping municipal / plan d'eau).

D'après les conclusions de l'étude réalisée par le Syndicat ferroviaire du Livradois Forez, la réalisation d'une piste cyclable est possible en utilisant la plateforme à côté de la voie ferrée actuelle, il sera cependant nécessaire d'ajouter sur une partie du parcours, un dispositif séparateur, afin de sécuriser la piste selon les normes en vigueur.



3 SÉQUENCES :

- **La voie douce** : un tracé en partie existant, à requalifier et aménager en vue de créer une voie piétonne et cyclable, sûre, en site propre.



Les points +

- desserte RD 906
- liaison naturelle entre le bourg historique, la gare et la zone de loisirs de pleine nature, particulièrement intéressante pour les clientèles touristiques
- distance courte permettant de le faire à pied pour les familles, voire pour les PMR
- idem parcours peu de dénivelé, facile
- une emprise publique du tracé pressenti

Les points -

- nécessite un aménagement spécifique au départ, sur 600 mètres environ, pour cohabitation / exploitation ferroviaire et voie douce (techniquement possible, étude réalisée par le Syndicat mixte ferroviaire en septembre 2024)
- un point de vigilance au carrefour RD 906 et route de la Croix de Pierre, où il faudra longer la départementale sur 30 mètres et sans doute abattre quelques platanes...
- arrivée, 200-250 mètres au-dessus du plan d'eau sur RD 906, un peu chaotique et dangereuse.

- **Départ** : la gare arrivée du train touristique, comprenant actuellement un certain nombre de services :

- Bâtiment gare, salle des pas perdus, billetterie train touristique, sanitaires, zone technique chef de gare

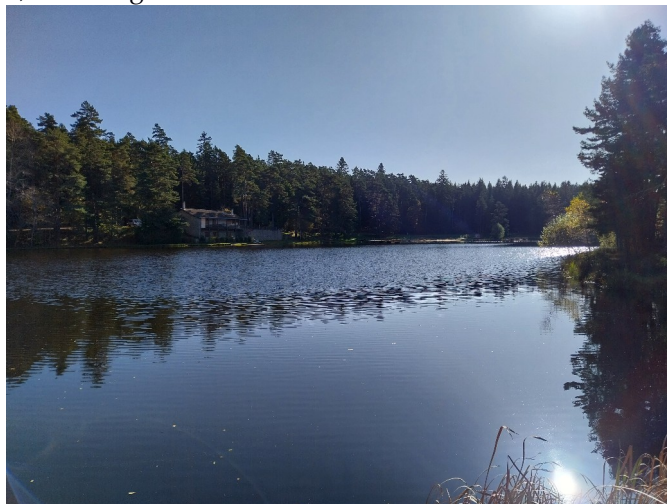


- Vaste parking extérieur bitumé
- Une zone de pique-nique
- Une aire de service camping-car
- Une halle vétuste en face du quai de la gare

- Les points + fonctionnel
entretien correct
offre service relativement complète / usages
situation géographique au bord RD en entrée de bourg
- Les points - traitement paysager
mise en valeur du patrimoine ferroviaire perfectible
information touristique, néant
visibilité, jalonnement, pré-enseigne et enseigne à revoir
aménagement touristiques vieillissant
problématique accessibilité non traitée

- **Arrivée** : la zone de loisirs du plan d'eau de la tour, offre existante :

- Plan d'eau de la Tour, avec baignade surveillée l'été



- Zone de pêche à proximité
- Guinguette du plan d'eau ouverte de Pâques à la Toussaint
- Village vacances (400 lits)
- Camping municipal, non classé (locatif + emplacements nus)
- Une aire de service camping-car
- Village de Baffour à proximité, avec chambres d'hôtes, meublés touristiques, et vente produits locaux

- Les points + desserte RD 906
environnement naturel qualitatif – pinède
une offre hébergement variée et riche
accès à l'eau baignade surveillée l'été
- Les points - une certaine « déprise »
un hôtel abandonné
des services touristiques incomplets et vieillissants
plage nue sans douche, sans jeu, des tables de pique-nique rares et dégradées
niveau de confort du camping et du village vacances, vérifier adéquation au marché ?
information touristique, néant
visibilité, jalonnement, pré-enseigne et enseigne à revoir

ANALYSE DES SOLUTIONS ENVISAGÉES (avantages, inconvénients, impacts)

- Maîtrise d'ouvrage de l'étude touristique préalable globale :
La commune de La Chaise Dieu, coût estimatif 15 000 € maximum pour la phase études (diagnostic et avant-projet)
L'Agglomération l'accompagne afin de trouver des co-financements

Avantage :

Avoir une vision d'ensemble de l'aménagement gare / voie douce / plan d'eau, qui ensuite permettra de phaser le projet pour son exécution dans le temps.

Inconvénients :

Un projet peut-être pas à la portée de la seule commune, il faudra un accompagnement technique (ingénierie projet) et financier de l'Agglomération.

Impact :

Ce site doit être re-valoriser pour l'intérêt global de la Destination touristique, car il est éminemment stratégique s'agissant de l'accompagnement du projet ferroviaire, mais également pour les activités de pleine nature du « Plateau ». La Chaise Dieu, en sus de ses arguments patrimoniaux, accueille également le seul plan d'eau sur ce secteur de l'Agglomération. Elle pourrait ainsi devenir la première station Respirando au Nord de l'Agglomération.

- Phasage du projet :

- étude de faisabilité globale
- aménagement de la voirie douce, tranche 1, avec un fonds de concours tourisme de l'Agglomération
- re-valorisation touristique de la gare, tranche 2
- re-valorisation touristique du site plan d'eau, tranche 3
- enrichissement du discours patrimonial et scénographie + accueil de nouvelles prestations de pleine nature sur le site plan d'eau, labellisation station Respirando, tranche 4

Avantages :

Le phasage permettra d'inscrire ce projet à moyens termes, et de réaliser les travaux en fonction des possibilités financières du maître d'ouvrage et de ses partenaires.

Inconvénients :

La commune ne pourra sans doute pas être maître d'ouvrage de l'ensemble du projet. Il faudra que ses partenaires se positionnent sur telle ou telle tranche de travaux.

Impact :

Approcher au plus tôt les partenaires potentiels du projet, en vue d'en définir la gouvernance

Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Haute Loire tourisme attractivité

Syndicat Mixte Ferroviaire du Livradois-Forez

Bureau de La Chaise Dieu de l'Office de Tourisme du Puy en Velay

ÉCHÉANCIER

1^{er} semestre 2025 :

Consultation puis réalisation étude globale préalable.

2^e semestre 2025 et 1^{er} trimestre 2026 :

Consultation des entreprises, puis travaux d'aménagement de la voie douce gare / camping, site plan d'eau / réalisation de la tranche 1.

FINANCEMENTS

Pour l'étude de faisabilité, la commune pourra demander un financement auprès du département (FIT), notamment avec l'objectif final de labellisation station Respirando du site plan d'eau.

Pour les travaux, l'Agglomération sera sollicitée au titre de son fonds de concours tourisme.

Le service développement touristique et appui aux territoires accompagnera la commune pour trouver d'autres partenaires financiers... Région, Etat, UE.

L'avis du Bureau est sollicité sur :

- L'intérêt global du projet,
- La poursuite de l'accompagnement des services de l'Agglomération au maître d'ouvrage, au titre de l'ingénierie à projet, et notamment les services développement touristique, appui aux territoires et infrastructure voirie,
- La possibilité de subventionner la première tranche en 2025, au titre du fonds de concours tourisme de l'Agglomération, la commune devra déposer le dossier ad hoc, dont l'appel à projets est en cours...

Position des élus :

Le bureau communautaire :

- valide l'intérêt global du projet ;
- confirme que ce projet est un projet sous maîtrise d'ouvrage communale et non communautaire ;
- valide l'accompagnement en matière d'ingénierie de l'Agglo pour les missions suivantes : aide à la rédaction d'un cahier des charges techniques pour consulter un maître d'œuvre et aide à la recherche de financements pour la commune ;
- demande que la commune se positionne formellement une fois l'étude globale réalisée pour acter la poursuite du projet et son périmètre d'intervention ;
- valide le principe de financement par l'Agglo, au titre du fonds de concours tourisme, sous réserve d'éligibilité des dépenses et plus globalement, sous réserve d'un dossier déposé dans les délais et conforme administrativement.

Élu référent : Jean-Benoît GIRODET

Suivi : Wilfried MASSON

➤ AMI Saint Jacques : validation de principe de l'Agglo en qualité de chef de file

Le potentiel des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes est indiscutable. Et ce dernier s'est renforcé suite à la crise COVID, faisant de ceux-ci un véritable produit d'appel touristique.

Aussi, la Région souhaite porter une attention particulière sur les parcours localisés en amont du Puy-en-Velay, en partant du constat que :

- la Via Podiensis est largement fréquentée voire sur-fréquentée sur certaines périodes,
- alors que dans le même temps, les voies en amont souffrent d'un déficit de notoriété et du coup de fréquentation.

Aussi, la Région en collaboration avec Auvergne-Rhône-Alpes-Tourisme souhaite s'engager dans une politique volontariste, dont l'objectif est d'optimiser l'impact des chemins pour les territoires traversés, tout en améliorant l'expérience vécue sur les chemins. L'agglomération du Puy-en-Velay se présente ainsi comme une véritable ville étape stratégique : ville de départ mais aussi d'arrivée.

Dans le cadre de cet AMI, la Région propose de soutenir des projets portant sur l'accueil et le confort des randonneurs, des solutions d'hébergements à la nuitée, la promotion et la communication, à hauteur de 50 % maximum et dans la limite de 80 % d'aides publiques en cofinancements. Les dépenses éligibles vont de 10 000 euros à 150 000 euros par projet, avec 5 projets maximum par candidature.

La candidature doit être portée par une collectivité publique et rassembler a minima, 2 communes et 1 EPCI. C'est pourquoi, l'Agglomération du Puy-en-Velay a pris l'initiative de réunir l'ensemble des communes adhérant à l'EPCI et traversées par les parcours Genève-Le Puy-en-Velay et Cluny/Lyon-Le Puy-en-Velay. D'un accord commun, l'Agglomération du Puy-en-Velay a été désignée « chef de file » pour soutenir et coordonner cette candidature sachant que chaque collectivité portera ses propres investissements.

Les communes partenaires potentiels pour cet AMI Saint-Jacques sont les suivantes : Saint-Germain Laprade, Brives-Charensac, Chadrac, Chamalières sur Loire, Saint-Vincent, Roche en Régnier,

Vorey, Lavoûte sur Loire, Blanzac, Polignac, Le Puy-en-Velay, Craponne sur Arzon, Beaune sur Arzon, Chomelix, Bellevue la Montagne, Saint-Paulien, Saint-Geneyès près Saint-Paulien, Aiguilhe.

Pour sa part, l'Agglomération du Puy-en-Velay déposera des projets dans le cadre de cet AMI Saint-Jacques, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

L'avis du bureau est sollicité sur :

- le dépôt de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional, « Développons ensemble les itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle en amont du Puy-en-Velay » ;
- la mission de « chef de file » de l'Agglomération du Puy-en-Velay pour cette candidature.

Position des élus :

Le bureau communautaire valide cette candidature et la position de chef de file de l'Agglo. Une réunion d'échanges sur les projets à présenter au sein de la candidature est programmée le 4 mars à 14h à Bellevue La Montagne. Des financements complémentaires seront sollicités (Leader, autres?). Le bureau s'interroge enfin sur la question récurrente de l'entretien des équipements et des coûts de fonctionnement engendrés par les investissements.

*Élu référent : Jean-Benoît GIRODET
Suivi : Wilfried MASSON*

➤ Voie douce de Ceyszac : validation du projet

1. Problématique

Actuellement l'accès au centre de Ceyszac se fait par la RD 111. Cette route avec un fort dénivelé est très contraignante aux mobilités douces pour l'accès au Puy en Velay via Espaly Saint Marcel.

La réalisation d'une voie verte le long des berges du ruisseau du Ceyszac permettrait un accès plus direct avec un profil en long plus favorable aux mobilités douces.

Cet aménagement sécuriserait les piétons et cyclistes en évitant la cohabitation avec des véhicules motorisés dans un cadre verdoyant.

Ce projet nécessite une acquisition foncière d'environ 11 000 m² essentiellement sur des parcelles agricoles.

- Parcelles 844,18,93 propriété ALIZARD : environ 8 200 m²
- Parcelles 578,14,15 propriété ALIX : environ 2 500 m²

Cette voie d'une largeur de 3 mètres permet une bonne cohabitation entre les usagers, un rétrécissement à 2,5 mètres sera nécessaire sur un chemin existant afin de limiter les travaux de terrassement. Deux passerelles seront implantées afin de relier les chemins existants.

Un possible raccordement à la salle des orgues est réalisable à l'aide d'un marquage au sol sur la voirie.

2. Contexte

- Ce projet nécessite un dossier loi sur l'eau.
- Un document d'urbanisme (DP ou DA)
- Acquisition foncière, Mme la maire est prête à négocier (à valider)

3. Estimation / financements

175 000 € HT soit 208 000 € TTC

Des financements seront sollicités auprès de la Région.

4. Planning prévisionnel

- Négociation foncière : fin 2024 – printemps 2025
- Documents urbanisme: printemps 2025
- Consultation des entreprises : printemps 2025
- Travaux : automne 2025

Position des élus :

Le bureau communautaire prend connaissance de l'état d'avancement du dossier dont le principe avait déjà été validé lors de la modification statutaire de l'Agglo en 2023 et dont la pertinence avait été évoquée lors des réflexions dans le cadre du schéma directeur cyclable.

Élu référent : Jean-Benoît GIRODET
Suivi : Wilfried MASSON/Luidgi
GRANGEON

➤ Transcévenole : information

CONTEXTE

La **Transcévenole** est le nom d'une ligne de chemin de fer qui devait relier le Puy-en-Velay (Haute-Loire), à Lalevade d'Ardèche tout près d'Aubenas, pour permettre ensuite de rejoindre une autre ligne reliant Nîmes dans le Gard. Cette ligne, jalonné d'ouvrages d'art remarquables, de gares, de tunnels, de viaducs n'a jamais été achevée... Le 30 novembre 1941, la ligne est déclassée par une loi.

Aujourd'hui, la région Auvergne Rhône-Alpes porte un ambitieux projet de réutilisation de ce patrimoine ferroviaire, jamais exploité... Il s'agit de créer une Véloroute Voie Verte allant de l'Agglomération du Puy en Velay aux sources de la Loire par la Transcévenole. Elle constituerait un prolongement de la Véloire (V71), véloroute longeant la Loire.

Le projet initial regroupait 13 communes, pour un tracé de 54 km, dont 26 km / Transcévenole. Cette partie constituerait un aménagement type voie verte, la partie amont une véloroute tout public, et la partie aval autour du Mont Gerbier de Jonc, un tronçon davantage sportif à cause du dénivelé.

Les 3 communes concernées par cet aménagement, de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay sont :

- Brives Charensac, 1,9 km
- Saint-Germain Laprade, 3,6 km
- Coubon, 2,3 km

Des réunions de concertation publiques furent programmées sur les communes concernées, en début d'année 2024.

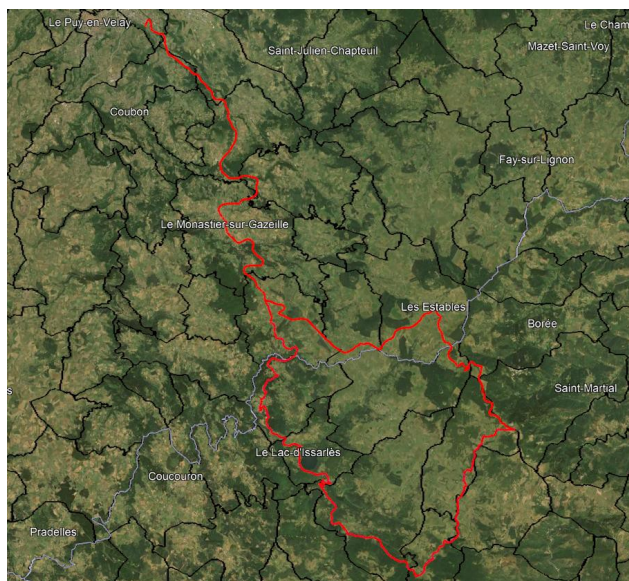
Un Copil a été réuni par la Région le 17 décembre 2024 à Brives Charensac. L'équipe de maîtrise d'oeuvre a présenté un rendu d'étape en phase Avant Projet Sommaire. A l'ordre du jour :

- 1/ Point sur l'avancement des études et sur le planning
- 2/ Présentation et stabilisation des différentes hypothèses pour la suite des études :
 - Traversée de la Loire à Brives-Charensac -Passerelle d'Audinet
 - Traversée de la RD535 à Saint Germain Laprade
 - Viaduc des Chabannes
 - Traversée de la RD535 au droit du collège du Monastier
 - Section courante de la Transcévenole
- 3/ Organisation de l'entretien de la voie verte

DESCRIPTIF DE LA SITUATION

Le projet initial a été allongé sur la partie véloroute, afin de faire une boucle autour du Gerbier de Jonc.

La région Auvergne Rhône-Alpes est le maître d'ouvrage en ce qui concerne le projet de création de cette infrastructure. A ce titre, elle a commandé les études préalables en cours, en associant les collectivités locales concernées (départements, EPCI et communes), les services de l'État, ainsi que le Parc Naturel Régional des



Monts d'Ardèche. A contrario, la Région ne prendra pas en charge l'entretien de la voie verte et la maintenance des ouvrages d'art. Cela incombera aux collectivités locales... Ou à l'État pour ce qui concerne ses OA ?

Pour mémoire, a contrario des Via Velay et Via Fluvia, la Communauté d'agglomération du Puy en Velay n'a pas la compétence gestion entretien de la Transcévenole, à ce jour.

S'agissant de notre territoire l'état des lieux prévisionnel est celui-ci, d'après l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Communauté de communes	Commune	Linéaire projet (km)	Nombre d'ouvrages d'art (existants et neufs)						Assainissement Caniveaux existants (ml)	Nombre d'aires	
			Viaduc	Tunnel	PI	PS	OH	Mur de soutènement		Aire de Service	Aire de repos
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Brives-Charensac	1,9				1				1	
	Saint-Germain-Laprade	3,6	1 (170ml)	2 (57 +200 ml)	1	1	8 (214 ml)	7 (835 ml)	680		
	Coubon	2,3				2	5 (99 ml)	6 (1296 ml)			1

A titre d'exemple, pour les 33 km de notre Via Fluvia, les coûts d'entretien maintenance en fonctionnement, sont de l'ordre de 50 000 € TTC pour le fauchage / débroussaillage (4 passages par an). S'agissant de la reprise des ouvrages d'art, en investissement, c'est de l'ordre de 150 000 € TTC par an.

Les estimations réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie par la Région, sont plus conséquentes :

Commune	Propriété	Linéaire projet (km)	Total
Brives-Charensac	Commune	1,57	6 817,50 €
	Etat	0,31	844,25 €
Saint-Germain-Laprade	Commune	0,66	11 436,83 €
	Etat	1,95	25 245,33 €
	CD	0,86	3 946,84 €
	Privé	0,11	412,50 €
Coubon	Commune	2,48	26 537,45 €

Soit un total, 75 240,70 € (tableau détaillé en pièce jointe).

ANALYSE DES SOLUTIONS ENVISAGÉES (avantages, inconvénients, impacts)

1/ La Communauté d'agglomération du Puy en Velay, dans un souci d'équité et de cohérence prend la compétence pour la gestion et l'entretien de la partie de Transcévenole située sur son territoire, comme elle l'a fait pour d'autres projets d'itinérance : Chemin de Stevenson, Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (GR65), Via Velay, Via Fluvia...

Avantages : Une gestion au même niveau et coordonnée sur l'ensemble du tracé de notre territoire. L'assurance d'avoir un équipement touristique au niveau de l'enjeu et de l'investissement, si nous en avons les moyens.

Inconvénients : La charge financière et humaine en sus.

Impacts : Budgétaire, fonctionnel (charge de travail supplémentaire pour les agents)... Mais une belle offre touristique, originale, venant compléter notre dispositif d'itinérance touristique, avec une offre vélo, sportive, patrimoniale autour du Gerbier de Jonc... Qui n'est pas sur notre territoire.

2/ L'Agglo laisse cette compétence aux communes dans un contexte de rationalisation de nos dépenses.

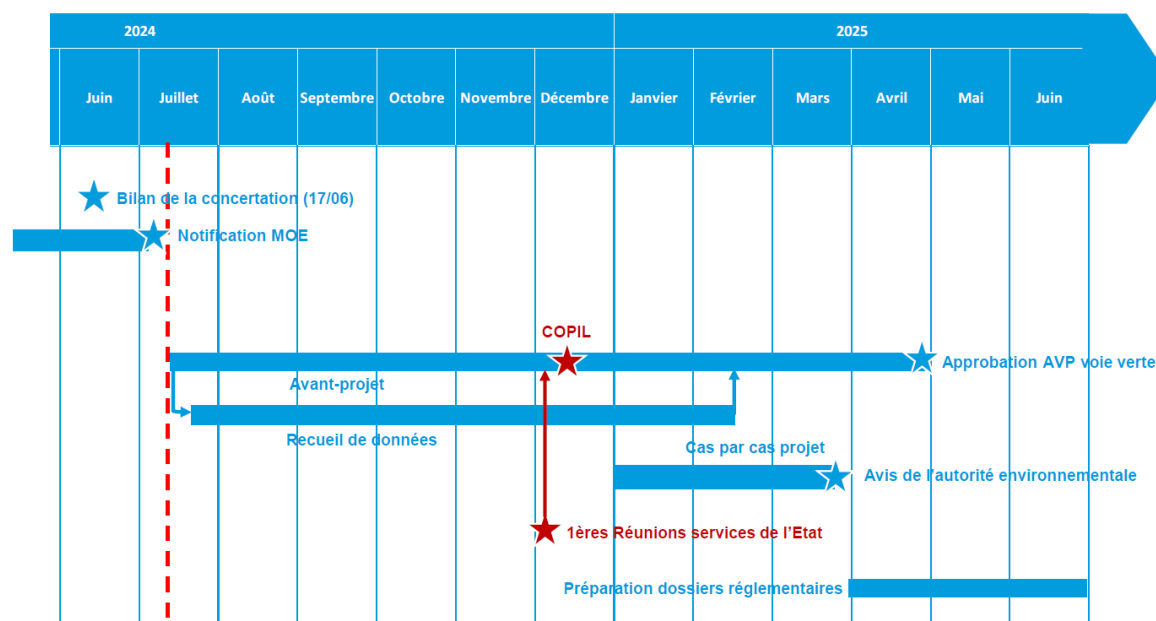
Avantages : Financier, les coûts de maintenance quotidienne de l'infrastructure incomberont aux communes.

Inconvénients : Risque d'avoir un investissement initial important, qui va se décapitaliser chaque année, faute d'entretien, et qui par conséquent perdra son potentiel d'attraction touristique, si les communes se trouvent en incapacité d'assumer ces coûts de gestion et de maintenance.

Impacts : Les 3 communes concernées pourront-elle se concerter afin d'avoir un équipement de même niveau sur l'ensemble du tracé ? Pérennité de l'investissement régional ?

ÉCHÉANCIER

Calendrier prévisionnel des études préalables :



FINANCEMENTS

Dépend de la décision de l'assemblée délibérante...

Début des travaux estimé à début 2027 pour une mise en service en 2028.

L'avis du Bureau est sollicité sur :

Niveau d'engagement de l'Agglomération et de ses services sur :

- Suivi du projet en phase études, niveau d'implication technique et politique dans COPIL, COTECH...
- Prise de compétence relative à ce projet ?
- Marge de manœuvre financière de l'Agglomération et des communes concernées ?
- Moyens humains et techniques dédiés, le cas échéant ?

Position des élus :

Le bureau communautaire :

- prend connaissance de l'état d'avancement du projet d'investissement porté par la Région ;
- valide l'intérêt touristique et donc économique pour le territoire ;
- s'inquiète fortement quant aux conséquences techniques et financières concernant l'entretien des ouvrages d'art et de la voirie ;
- constate que l'État se désengage des ouvrages d'art ;
- demande que le Département se positionne aussi sur ces questions d'entretien, au même titre que les communes et l'Agglo, au regard des coûts estimés ; à ce titre, une convention financière pourrait être envisagée entre les trois parties (Département, Agglo, communes ?) ;
- prend note que des points d'étape seront présentés au bureau communautaire au regard de l'avancement du projet.

Élu référent : Jean-Benoît GIRODET

Suivi : Wilfried MASSON

➤ Déménagement de l'Office de tourisme

Afin d'économiser les coûts de location de locaux, l'entité Office de tourisme sera transférée. 2 timings semblent se dessiner :

- une arrivée de l'équipe commerciale et administrative de l'Office à l'Hôtel-Dieu avant l'été ;
- une arrivée de l'équipe accueil de l'office au sein du hall d'accueil du Théâtre soit fin juin avant le pic touristique de l'été (si tous les paramètres sont réunis), soit au plus tard, après Le Roi de l'Oiseau (fin septembre – début octobre).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ Informations diverses

Une réunion relative au CRTE sera co-organisée et co-animée Préfet / Président de l'Agglo le 6 mars à 17h00 salle Jeanne d'Arc avant le conseil communautaire. Présence de toutes les communes souhaitable.

PROCHAIN BUREAU COMMUNAUTAIRE LE VENDREDI 21 FEVRIER ENTRE 12H ET 14H
EN SALLE DU CONSEIL (SALLE MICHEL JOUBERT) A L'AGGLO